

**CURSUS SUPÉRIEUR
DOSSIER DE CANDIDATURE 2022-2023
ADMISSION EN 1^e ANNÉE**

1^{ère} session : préinscription du 4 avril au 23 juin 2022

2^{ème} session : préinscription du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2022

CONDITIONS D'ADMISSION

Entrée avec le baccalauréat ou le niveau terminale ou une formation en arts plastiques ou une pratique personnelle avérée.

L'intégration au cursus n'est soumise à aucune limite d'âge.

Pour les étudiants étrangers, une bonne connaissance de la langue française est demandée.

Cours de français obligatoire et payant à l'Université Ouverte de Versailles pour les étudiants dont le niveau est jugé insuffisant.

Les candidats doivent envoyer leur dossier artistique et leur dossier administratif par mail à l'adresse suivante : candidaturesEBA@versailles.fr

Le jury de l'École est souverain et ses décisions sont sans appel. Aucun commentaire ne sera communiqué.

COMPOSITION DU DOSSIER ARTISTIQUE

La taille maximale du dossier est fixée à 10 Mo

- Des travaux personnels :
 - 8 éléments image JPEG
 - ou 7 éléments image JPEG + 1 vidéo (ou lien vidéo)
 - ou 6 éléments image JPEG + 2 vidéos (ou liens vidéo)
- Un descriptif présentant son parcours et ses motivations pour intégrer l'EBA, rédigé en français (ou anglais si besoin) d'une page maximum au format PDF.

IMPORTANT : Le dossier artistique doit, autant que possible, être le reflet des capacités du candidat, de sa motivation, de sa créativité, de sa personnalité, de ce qui l'anime et l'inspire.

DOSSIER ADMINISTRATIF - LISTES DES PIÈCES À FOURNIR

• **Candidat(e) français(e) :**

- Fiche de candidature,
- Copie de carte nationale d'identité recto-verso ou du passeport,
- 1 certificat de scolarité pour les élèves de terminale ou une copie du baccalauréat.

• **Candidat(e) étranger(e) :**

Il est obligatoire pour les étudiants étrangers de faire **traduire leurs documents en français**

- Fiche de candidature,
- Copie du passeport en cours de validité,
- 1 certificat de scolarité pour les élèves de terminale ou une copie du baccalauréat.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

L'École des Beaux-arts de Versailles dépend de la Direction des Affaires Culturelles et n'offre **aucune possibilité de bourse nationale.**

Régime de l'École : externat.

Nombre d'heures de cours : 25h/semaine

A titre indicatif, tarifs annuels 2021-2022 :

Frais de scolarité étudiant domicilié à Versailles : 820 €

Frais de scolarité étudiant domicilié hors Versailles : 1 640 €

Droits d'inscription : 70 €

Date de rentrée scolaire 2022-2023 :

Pré-rentrée le 19 septembre 2022

Début des cours le 20 septembre 2022

CURSUS SUPÉRIEUR

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

FICHE DE CANDIDATURE

1^{ère} année

NOM : _____

PRÉNOMS : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ **NATIONALITÉ :** _____

LIEU DE NAISSANCE : _____

ADRESSE : _____

Téléphone : _____ **Email :** _____

Niveau d'études et établissement d'enseignement supérieur fréquenté :

Date :

Signature :

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des effectifs de l'école. Les destinataires des données sont : l'école des beaux arts, le service de la comptabilité de la Ville et la trésorerie municipale. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'hôtel de ville de Versailles, ou par courriel à correspondant.cnil@versailles.fr. Toutes les informations vous concernant et permettant d'identifier votre demande sont obligatoires pour vous offrir le service demandé et sont conservés 5 ans »